

REGIE PERSONNALISEE DE L'ECOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération transmise au représentant de l'État
et publicité assurée sur le site de l'Ecole Du Breuil.

2024-24

**Délibération du Conseil d'administration de la Régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil
Séance du 18 juin 2024**

Objet : Autorisation de délégation de signature pour la convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)

Le Conseil d'administration de l'établissement public Ecole du Breuil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-2 ; L.2113-4 ;

Vu les articles 1^{er} 17 et 25 du décret n°85-801 du 30 juillet 1985 modifié, relatif au statut et fonctionnement de l'UGAP ;

Vu les statuts de l'établissement public Ecole du Breuil ;

Délibère :

Article unique :

Monsieur le Président du Conseil d'administration est autorisé à signer la convention client d'exécution des prestations avec l'Union des Groupements d'Achats Publics portant sur des prestations de formation généralistes et de santé sécurité au travail et prestations associées.

Le Président du Conseil d'administration

Christophe NAJDOVSKI

